



Servitude a certaines période

Par anais

Bonjour

Alors voila je vous explique je voudrais acheter une maison (parcelle 11)et je viens d apprendre qu il y a une servitude de passage pour la parcelle (28) situé tout au fond de ma parcelle après un ruisseau. La parcelle 28 a un droit de passage du 31octobre au 31mars. J aimerais savoir si je peux fixé un tracé pour cette servitude de combien de mètre de large doit elle être. Enfin tout je suis perdue.

D avance merci